

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

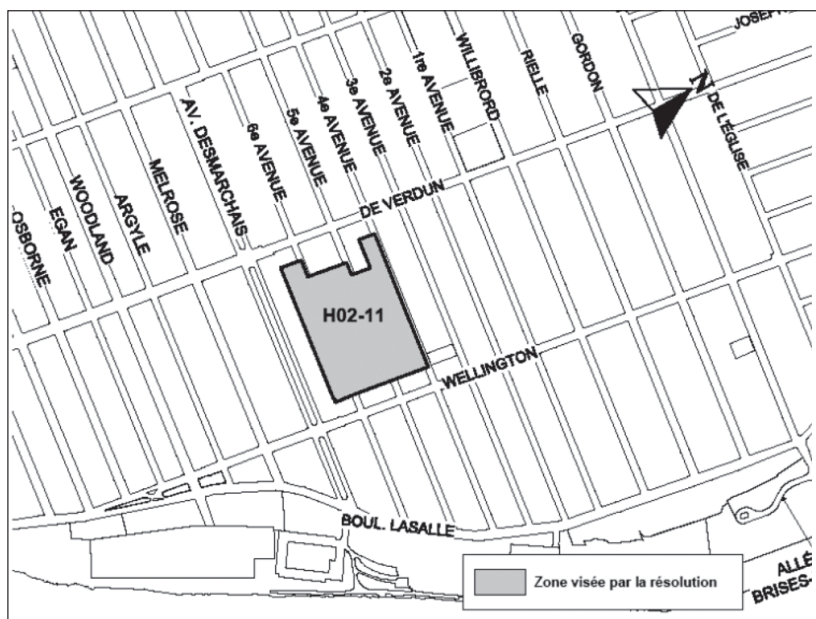
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-103 numéro de l'amendement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, de façon à :

- Remplacer le coefficient d'occupation au sol maximal de la grille des usages et normes H02-11, pour l'usage h.1 de la classe d'usage habitation. »

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance du 2 juin 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **30 juin 2015 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet du présent règlement vise à remplacer le coefficient d'occupation au sol maximal (c.o.s) de la zone H02-11, pour l'usage h.1 de la classe d'usage habitation. Le c.o.s maximal passera de 1,2 à 1,6 pour l'usage h.1, les bâtiments unifamiliaux.

Ce projet de résolution concerne la zone H02-11.



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire et il est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 18 juin 2015

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement